

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 17 JUIN 2026****Nombre de membres :**

En exercice : 15
Présents : 13
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 2
Votants : 15

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE DIX-SEPT JUIN à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 12 JUIN 2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence du maire, Monsieur Basile DUNAND.

ETAIENT PRESENTS : M. Basile DUNAND, Mme Sabine LEBOULANGER, M. Pierre BESSAT, Mme Céline LECOMTE, M. Jean-Claude TOURNIER, M. Armand LOUVIER, Mme Laetitia DUPERTHUY, M. Alexis HOTTEGINDRE, Mme Laetitia MOUZET, M. Sacha DEPRAZ DEPLAND, Mme Aline KELLER, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Elisabeth MOLLARD.

ABSENTS EXCUSES : M. Alfred BARBIER (donne pouvoir à Sabine LEBOULANGER), Mme Manon GELATI (donne pouvoir à Pierre BESSAT).

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES DEL2026-77

Rapporteur : Sabine LEBOULANGER

Une consultation a été lancée pour la mise en place d'un nouveau service de navettes hippomobiles sur la commune. Ce service relève du budget annexe transport public de personnes.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice 2026, il est donc nécessaire de rajouter des crédits sur le budget annexe transport public de personnes, conformément à la nomenclature M43.

Par ailleurs, il est également nécessaire de rajouter des crédits pour le marché des navettes saisonnières (navettes bus), pour prendre en compte la révision de prix.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la DM n°1 au BP 2026 du budget annexe transport public de personnes telle que présentée ci-dessous :

**BUDGET TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES
DECISION MODIFICATIVE N° 01
AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

Chapitre	Nature	Libellé	Dépenses	Recettes
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>				
011	611	Navettes hippomobiles + complément navettes saisonnières	150 000,00	
74	741	Subvention d'équilibre du budget principal		150 000,00
		Total section de fonctionnement	150 000,00	150 000,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le

S²LOW

ID : 074-217400852-20260617-DEL2026077-DE

Pour : 15	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 au budget annexe transport public de personnes 2026 telle que présentée,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer les virements et inscriptions de crédits ci-dessus mentionnés.

En Mairie, le 17 juin 2026
Le secrétaire de séance,



En Mairie, le 17 juin 2026
Le Maire,
Basile DUNAND



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le